

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 798

14 avril 2009

SOMMAIRE

Anne 2006 S.A.	38269	Maghreb Europe Development and Invest-ment (M.E.D.) S.A.	38259
APIA Real Estate S.à.r.l.	38296	Master Food S.à r.l.	38276
Ballooning 50° Nord s.à r.l.	38277	Master Food S.à r.l.	38276
Beaufort Investissements S.A.	38280	Menolly Investments S.à r.l.	38297
BHF-BANK International	38302	Oberzom S.A.	38259
Bismuth S.A.	38300	Omega Consulting Services S.A.	38260
Bismuth S.A.	38275	Pargon Benelux A.G.	38301
CACEIS Bank Luxembourg	38260	Pargon Benelux A.G.	38302
CDCH S.A.	38277	Peinture Putz SA	38283
Corporate Support and Facilities S.A.	38299	P.J.P.T. S.A.	38303
Dirbach Immo S.A.	38302	P.J.P.T. S.A.	38301
ELECTRICITE Carlo BACK SA	38296	P.J.P.T. S.A.	38300
Esch Investments S.A., SPF	38297	PRC Impex S.à r.l.	38295
EURO-MATériaux S.A.	38274	RELOG Holding S.à r.l.	38300
FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS et Asso- ciés SA	38296	Saar III S.à r.l.	38299
Financière des Hauts Plateaux S.A.	38270	Saar II S.à r.l.	38299
Geres Investment IV, S.à r.l.	38274	Saar I S.à r.l.	38298
GERES Investment S.à.r.l.	38275	Saar IV S.à r.l.	38294
Global Tobacco Corporation SA	38276	Santander Asset Management Luxem- bourg S.A.	38297
Groba	38278	SCI Poumillie	38258
Groupe L.C.I. S.A.	38278	SELF France S.à r.l.	38275
Hede Development S.A.	38303	SIFC Development Holding S.à r.l.	38295
INGLENOOK Consulting S.à r.l.	38276	Siltarc S.A.	38273
IVG Logistics Holding S.A.	38300	Techni Toiture Services S.à.r.l.	38258
Klepierre Meteores	38270	Telewatch International S.A.	38277
Kommun Garanti Reinsurance S.A.	38260	Thobe S.A.	38302
Land Immo S.A.	38301	Thobe S.A.	38303
Land Immo S.A.	38301	TP-Technics S.à r.l.	38303
Land Immo S.A.	38295	Ubbold S.A.	38259
Le Mas S.A.	38276	Yennora S.A.	38274
L Private Equity	38283	Yennora S.A.	38274
Luminance Consulting S.à r.l.	38304	Zulu III S.à r.l.	38295
Macquarie International Investments Hol- dings L.P. & Cies S.E.N.C.	38275	Zulu II S.à r.l.	38298

SCI Poumillie, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2129 Howald, 9, rue Marie-Astrid.

R.C.S. Luxembourg E 3.819.

STATUTS**Dénomination, siège social**

SCI POUILLIE

Société civile immobilière familiale

L-2129 Howald, 9, rue Marie-Astrid

Objet social

La société a pour objet l'acquisition, la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par vente, échange, construction ou de toute autre manière de propriétés immobilières sises tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et l'exercice de toutes activités accessoires ou utiles à la réalisation de l'objet social décrit ci-avant.

Elle peut se porter caution personnelle ou hypothécaire, au profit de tiers ou de ses associés.

La société pourra faire toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation, en dehors de toute opération commerciale.

Durée

La société aura une durée illimitée.

Associés

1.- Monsieur Massimo Eugène Antoine ZUCCOLI, employé de banque, né à Luxembourg, le 22 septembre 1964, demeurant à L-2129 Howald, 9, rue Marie-Astrid.

2.- Madame Sylvie GROTZ, institutrice, née à Luxembourg, le 24 décembre 1960, épouse de Monsieur Massimo Zuccoli, demeurant à L-2129 Howald, 9, rue Marie-Astrid.

Dispositions de l'acte de société*Pouvoir général:*

Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Gérants:

1.- Monsieur Massimo Eugène Antoine ZUCCOLI, employé de banque, né à Luxembourg, le 22 septembre 1964, demeurant à L-2129 Howald, 9, rue Marie-Astrid.

2.- Madame Sylvie GROTZ, institutrice, née à Luxembourg, le 24 décembre 1960, épouse de Monsieur Massimo Zuccoli, demeurant à L-2129 Howald, 9, rue Marie-Astrid.

Pouvoir de signature:

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2008.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2008012123/7241/42.

(080008923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

T.T.S., Techni Toiture Services S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 5, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 44.854.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 mars 2009.

Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2009041739/239/12.

(090047252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2009.

Maghreb Europe Development and Investment (M.E.D.) S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 118.007.

Par la présente, la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., dénonce avec effet immédiat le siège social de la société MAGHREB EUROPE DEVELOPMENT AND INVESTMENT (M.E.D.) S.A., immatriculée au registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro n° B 118007, de son adresse actuelle: 13, rue Bertholet, L-1233 Luxembourg.

Elle prend acte de la démission des administrateurs KELWOOD INVESTMENTS LTD. et CARDALE OVERSEAS INC. ainsi que du commissaire aux comptes Alex BENOY, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 mars 2009.

FBK
BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2009041564/510/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC07856. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2009.

Oberzom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 131.664.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre abgehalten in Luxembourg am 09. März 2009

Aus dem Protokoll geht hervor, dass:

- die Amtsniederlegung von Herrn Lex Benoy als Prüfungskommissar angenommen wird.
- die Gesellschaft Benoy Kartheiser Management S.à.r.l., ansässig in 45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG, zum Prüfungskommissar bis zur ordentlichen Hauptversammlung im Jahr 2012 ernannt wird.
- die Versammlung die Verlegung des Gesellschaftssitzes von 13, rue Jean Bertholet, L-1233 LUXEMBOURG nach 45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG beschliesst.

Luxembourg, 09. März 2009.

Für die Gesellschaft
Unterschrift

Référence de publication: 2009041565/510/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC07859. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2009.

Ubbold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 122.827.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social à Luxembourg, le 18 mars 2009

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé au siège social le 18 mars 2009, que:

L'assemblée accepte les démissions de Monsieur Jean-Marc THYS demeurant 3, rue Bellevue L-1227 Luxembourg, des sociétés anonymes EURODOM et PARGESTION ayant leurs sièges sociaux 39, avenue Monterey L-2163 Luxembourg, pour leurs mandats d'administrateur et administrateur délégué à compter de ce jour.

L'assemblée nomme Monsieur Ubbo SLUITER demeurant 1 rue de la Gare L-5540 Remich en tant qu'administrateur unique pour une durée de six années.

Luxembourg, le 18 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009041636/1102/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2009, réf. LSO-DC06036. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090047654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2009.

Omega Consulting Services S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 96.865.

Nous vous confirmons la dénonciation du siège social de la société Omega Consulting Services SA RCS Luxembourg B 96 865

Luxembourg, le 19 mars 2009.

Pascal HENNUY / François DIFFERDANGE.

Référence de publication: 2009041567/4181/11.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC07931. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090047319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2009.

Kommun Garanti Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 32.916.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 19 décembre 2008

Le Conseil d'Administration nomme Mme Märta Carina Blank Présidente du Conseil d'Administration pour la même durée que son mandat d'Administrateur, et nomme également M Björn Gösta RYD comme Administrateur-Délégué, demeurant Utvalnäs vägen 116, Suède (80595) Gävle.

Le Conseil décide de transférer le Siège Social au 19, Rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg, à effet de ce jour.

Pour la société KOMMUN GARANTI REINSURANCE S.A.

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2009041566/682/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC03215. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090047207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2009.

CACEIS Bank Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 91.985.

Recueil des signatures autorisées - List of Authorised Signatures

A compter du: 19/03/2009

Table des matières - Table of contents

1 CACEIS BANK LUXEMBOURG	
1.1 Signatures A	
1.2 Signatures B	
1.3 Signatures C	
2 CACEIS BANK LUXEMBOURG DUBLIN BRANCH	
2.1 Signatures A	
2.2 Signatures B	
2.3 Signatures C	
INDEX	

1 CACEIS Bank Luxembourg

Authorised signatures committing the Bank

2 signatures A jointly commit the Bank without any limit.

1 signature A and 1 signature B jointly commit the Bank up to an amount of EUR 1,000,000.

2 signatures B jointly commit the Bank up to an amount of EUR 400,000.

1 signature B and 1 signature C jointly commit the Bank up to an amount of EUR 125,000.

2 signatures C jointly commit the Bank up to an amount of EUR 25,000.

1 signature A and 1 signature B jointly may validate the execution of operations upon shares of funds for an amount superior to EUR 5,000,000.

2 signatures B jointly may validate the execution of operations upon shares of funds up to a maximum amount of EUR 5,000,000.

Have the power to open or modify the denomination of a cash/securities account with a correspondent, 2 signatories signing jointly, one of which must be an A signatory.

Règles de signature engageant la Banque

2 signatures A conjointes peuvent engager la Banque sans limitation de montant.

1 signature A et 1 signature B conjointes peuvent engager la Banque jusqu'à un montant de EUR 1,000,000.

2 signatures B conjointes peuvent engager la Banque jusqu'à un montant de EUR 400,000.

1 signature B et 1 signature C conjointes peuvent engager la Banque jusqu'à un montant de EUR 125,000.

2 signatures C conjointes peuvent engager la Banque jusqu'à un montant de EUR 25,000.

1 signature A et 1 signature B conjointes peuvent valider l'exécution d'opérations sur parts de fonds pour un montant supérieur à EUR 5 000 000.

2 signatures B conjointes peuvent valider l'exécution d'opérations sur parts de fonds jusqu'à un montant de EUR 5 000 000.

Ont pouvoir d'ouvrir ou de modifier la dénomination d'un compte "cash/titres" auprès d'un correspondant, 2 signataires signant conjointement, dont un des deux est obligatoirement un signataire A.

1.1 Signatures A

AMAND Jean-Maurice / BAERT David / BASTIN Veronique / BOIS Michel / BRACONNIER Didier / CIMINO Pierre / COLAS France / DE BARTOLOMEO Francesca / DE CLERMONT Marie-Agnes / DISCOURS Jerome / EULER Lucien / FINDEISEN Heike / FROMONT Guillaume / GELINEAU Loic / GEORGES Michel / GIMEL Franck / HERFELD Yveline / IMOBERDORF Beat / JACQUEMIN Jean-Luc / LECLERCQ Sandrine / LODOMEZ Pascal / LONGREE Jose-Benjamin / MAJCHRZAK Laurent / MARC Vincent / MARCHAL Adolphe / MARION François / NORMAND Gilles / RINIE Jean-Marie / SCHUNKE Herve / SERVAIS Jean-Marc / STORME Olivier / VALENTINI Jean-Pierre / VAZQUEZ Ana / VOGEL Jacky / WEBER Marc / WEYLAND Serge / WEYNAND Pascal.

1.2 Signatures B

ADAMO Olivier / ADLER Joanna / AIT-SI-AHMED Sybille / ALVAREZ Isabelle / AMISTADI Cindarella / ANDERLINI Rene / BAERTEN Anne-Marie / BARTHELEMY Laurence / BAUDSON Anne / BEAUJEU-DUMONTEL Vincent / BECKER Sylvie / BEGASSE Claudine BENAVIDESCOLINAS Frederic / BERTRAND Sophie / BIANCONI Maxime/ BOCK Frederic / BOLETTE/ Perrine BONFILS-LAMOCK Elvire / BONNIN Geraldine / BOSQUEE Pascale / BOUCHE Corinne /BOULANGER Stephane / BOUSCHBACHER Valerie / BOUTHINON-DUMAS Vanessa / BRAZ COSTA Sandra / CALABRESE Sandra / CALAY Catherine / CALVANO Salvatore / CANE Maria Denise / CARMON Etienne / CASTRYCK Stephanie / CELANO Salvatore / CELIS Erik / CHAFRA Abdellah / CHARPENTIER Christophe / CHARPENTIER Patrick / COMBLEN Julie / CUESTA MENENDEZ Raquel / CUNCHE Marie-Jose / CUTULLE Giovanni / CZEKALSKI Nicolas / DASSI Najat/ DE BRUIJN Richard / DE KERLEAU Mireille / DECOSTER Ann / DECOUX Jean-Noel / DELORME Sophie/ Derval Sébastien / DILIBERTO Emile / DILLION Philippe / DJOUDER Faroudja / DORRER Christophe/ DUPREY Nicolas / EL DEGHIDY Maud / ERRIQUEZ Celia / ESCURE Aude/ FELTESSE Michel /FOSSE Gilles / FRENEIX Sylvain / FREYERMUTH Claude / FURGAUT Didier / GANGLOFF Laetitia / GEIMER Sabrina / GILLARD Philippe / GIOVENI Sandrine /GOMEZ Kathy / GRANGE Guillaume / GRAZIOSI Samanta / GUALTIERI Yannick / GUILLAUME Françoise / GUILLEM Gerard / HAUTUS Roann / HIRTZ Karin / HISSETTE Vincent / HOARE Andrew-Gurney / HURTARD Arnaud / JACQUET Cedric / JACQUET Sandra / JANKOWSKA Barbara / JEANMOYE Françoise / JOB Samantha / KEMPENEER Bruno / KLEHR Frederic / KNOLL Marie / KULLMANN Jochen / KURTZ-ENJOLRAS Eve / LALLEMAND Charles-Jean / LANDSHEERE Gregory / LAPLANE Stéphanie / LAUER Jerome / LAZZARI Brigitte / LECLERE Sandrine / LECOMTE Serge / LEFEVRE Marie-France / LEJOUR Christine / LOISEAU Anne-Catherine / LORENTI Alessia / LOUIS Andre / LUPFER Celine / LUX Romain / MARCOTTE Arnaud / MARTIN Isabelle / MASSON Jerome / MENDES Dominique / MERIDJA Mohand / MERUCCI Andrea / MICHAUX Claude / MONDAUD Sebastien / MULABA Tynah / NAVA Marie-Lucie / NICOLAS Lucie / OGER Pierre / PALMIERI Daniel / PEIFFER Guy / PELISSIER Claire / PENNY Christopher / PINTO Manuelle / PIRIS Carlos / PISCAGLIA Mara / PRIGENT Cyrille / PROTIN Christophe / QUEDEC Cedric / QUINETEric / RAMOS Carine / REISER Emmanuel / RENAULT Romuald / REPELIN Patrick / RICHERTCaroline / RIVET David / ROUARCH Viviane / SAIER Yannick / SANCHEZ Marta / SANGLIER Valerie /SANTUCCI Stéphanie / SCHNEIDER Christine /SCHNEIDER Guillaume / SCHWARZ Michel / SEBAN Laurence / SEBASTIANI Davide / SERVAIS Alain / SIEGLE Gudrun / SIMIC David / SOMBREFFE Stephane / SOULTIS Michel / SPAILIER Laurent / SPEYBROUCK Bart / TISSERAND Arnaud / TRINIANE Yves / TRINQUET Eric / VAIRELLES Stephanie / VALANCE Stephanie / VAN HAESBROECK Sophie / VAN KELST Alfons / VAROQUI Jerome / VATRIQUANT Olivier / VAUDEMONT Christelle /VELASCO Patrick / VERDIN Alexandre / VERGNOL Laetitia / VERMEULEN Valerie / VERSET Aurore / VITALI Danilo / WADELEUX Olivier / WEBER Severine / WIKIERA Celine / WIO Nathalie / WYARD Christophe .

1.3 Signatures C

ADAO-PIRET Marilena / ALUNNI Paola / ALUNNI-MINCIOTTI Jessica / ALVAREZ Fabiola / ARZENI Arianna / BAHAROUNI Anrifina / BAILY Sylviane / BELMADANI Naoual / BERKES Lisiane / BROLET Astrid / BROSSÉ Lidia / CHILTE Christophe / CONVERS Philippe / CORMET Christophe / CRUZ DE SOUSA Sergio Carlos / DE BERNARDINIS Frederique / DEBIENNE Michel / DEHOGNE Daniele / DELLA CHIESA Stephanie /DELLES Philippe / DEVILLET-MOUTON Sylviane / DEVRIENDT Sebastien / DORLEAC Laurent / DUYCKAERTS Joel / EL AMRANI Hanane / EVAN Sandra / FARESE Antoinette / FRENAY Anne / GIBSON Gordon / GOUSENBOURGER Cindy / GREBIL Sophie / GROGNA Christophe / HERMAN Stephanie / HERNALSTEEN Pascal / HILAIRE Corinne / HMANI Fatna/ KARNATH Chantal / KLETHI Alexandre / KRAEMER Tom / LACHAIZE Elisabeth / LAEMLE Jean-Sebastien / LAMBINET Sophie / LAVALL-DELLES Marjorie / LEMOINE Laure / LIPPIS Gerald / LODEWIJCKX Monique / MACHUROT Pascale / MALANIAK Regis / MARCHAND Stephanie / MARQUES Luis / MASALA Celine / MAYER Cynthia / MENICHETTI Raoul / MERCIER Virginie / MINNE Sebastien / NAVEROS Xenia / NEFONTAINE Tamara / NSANZIMANA Sylvie / PETRICOLAS Marie-Christine / PIRET Cindy / RATES Sylvie / RICHARD Laurence / ROELANDT Joel / RUAR Marielle / SCHMIT Elise-Marie / SCHNEIDER Emmanuelle / SCHOEPP Herve / SIU CHIRINOS Luz / SOISSON Joseph / STAUDT Pascal / TEIXEIRA MACEDO Luis Filipe / THIRIAT Régine / THOBOIS Anne / ULLMANN Marine / VENTER Dominique / WEHRUNG Sophie / ZABALA-ALGARRA Sandra / ZUCCARO Gaelle.

2 CACEIS Bank Luxembourg Dublin Branch

Authorised signatures committing the Bank

2 signatures A jointly commit the Bank without any limit.

- 1 signature A and 1 signature B jointly commit the Bank up to an amount of EUR 1,000,000.
- 2 signatures B jointly commit the Bank up to an amount of EUR 400,000.
- 1 signature B and 1 signature C jointly commit the Bank up to an amount of EUR 125,000.
- 2 signatures C jointly commit the Bank up to an amount of EUR 25,000.
- 1 signature A and 1 signature B jointly may validate the execution of operations upon shares of funds for an amount superior to EUR 5,000,000.
- 2 signatures B jointly may validate the execution of operations upon shares of funds up to a maximum amount of EUR 5,000,000.
- Have the power to open or modify the denomination of a cash/securities account with a correspondent, 2 signatories signing jointly, one of which must be an A signatory.

Règles de signature engageant la Banque

- 2 signatures A conjointes peuvent engager la Banque sans limitation de montant.
- 1 signature A et 1 signature B conjointes peuvent engager la Banque jusqu'à un montant de EUR 1,000,000.
- 2 signatures B conjointes peuvent engager la Banque jusqu'à un montant de EUR 400,000.
- 1 signature B et 1 signature C conjointes peuvent engager la Banque jusqu'à un montant de EUR 125,000.
- 2 signatures C conjointes peuvent engager la Banque jusqu'à un montant de EUR 25,000
- 1 signature A et 1 signature B conjointes peuvent valider l'exécution d'opérations sur parts de fonds pour un montant supérieur à EUR 5 000 000.
- 2 signatures B conjointes peuvent valider l'exécution d'opérations sur parts de fonds jusqu'à un montant de EUR 5 000 000.
- Ont pouvoir d'ouvrir ou de modifier la dénomination d'un compte "cash/titres" auprès d'un correspondant, 2 signataires signant conjointement, dont un des deux est obligatoirement un signataire A.

2.1 Signatures A

AMAND Jean-Maurice / BASTIN Véronique / BOIS Michel / DE CLERMONT Marie-Agnes / DISCOURS Jerome / DUNNE Clara / FROMONT Guillaume / GELINEAU Loic / GEORGES Michel / LODOMEZ Pascal / LONGREE Jose-Benjamin / MARION François / NORMAND Gilles / PORTE Isabelle / VALENTINI Jean-Pierre / WALSH Paddy.

2.2 Signatures B

ADLER Joanna / BEAUJEU-DUMONTEL Vincent / BENAVIDES COLINAS Frederic / BOLETTE Perrine / BOUCHE Corinne / BOUTHINON-DUMAS Vanessa / CALVANO Salvatore / CANE Maria Denise / CHAFRA Abdellah / COLAS France / DASSI Najat / DE BARTOLOMEO Francesca / DE BRUIJN Richard / DELORME Sophie / DUPREY Nicolas / FINDEISEN Heike / GEIMER Sabrina / KNOLL Marie / LECLERCQ Sandrine / LORENTI Alessia / MAJCHRZAK Laurent / MARC Vincent / MARCOTTE Arnaud / MONDAUD Sébastien / MURPHY Daire / PALMIERI Daniel / RICHERT Caroline / RINIE Jean-Marie / SANTUCCI Stephanie / SCHUNKE Herve / SOULTIS Michel / VAROQUI Jerome / WEYLAND Serge / WYARD Christophe.

2.3 Signatures C

BRENNAN Niamh / BYRNE Nigel / CROSBY Lynne / GIBSON Gordon / GIMEL Franck / KLETHI Alexandre / LAEMLE Jean-Sebastien / RUAR Marielle.

Index

A

ADAMO Olivier
ADAO-PIRET Marilena
ADLER Joanna
AIT-SI-AHMED Sybille
ALUNNI Paola
ALUNNI-MINCIOTTI Jessica
ALVAREZ Fabiola
ALVAREZ Isabelle
AMAND Jean-Maurice
AMISTADI Cindyrella
ANDERLINI Rene

ARZENI Arianna

B

BAERT David

BAERTEN Anne-Marie

BAHAROUNI Anrifina

BAILY Sylviane

BARTHELEMY Laurence

BASTIN Veronique

BAUDSON Anne

BEAUJEU-DUMONTEL Vincent

BECKER Sylvie

BEGASSE Claudine

BELMADANI Naoual

BENAVIDES COLINAS Frederic

BERKES Lisiane

BERTRAND Sophie

BIANCONI Maxime

BOCK Frederic

BOIS Michel

BOLETTE Perrine

BONFILS-LAMOCK Elvire

BONNIN Geraldine

BOSQUEE Pascale

BOUCHE Corinne

BOULANGER Stephane

BOUSCHBACHER Valerie

BOUTHINON-DUMAS Vanessa

BRACONNIER Didier

BRAZ COSTA Sandra

BRENNAN Niamh

BROLET Astrid

BROSSE Lidia

BYRNE Nigel

C

CALABRESE Sandra

CALAY Catherine

CALVANO Salvatore

CANE Maria Denise

CARMON Etienne

CASTRYCK Stephanie

CELANO Salvatore

CELIS Eric

CHAFRA Abdellah

CHARPENTIER Christophe

CHARPENTIER Patrick

CHILTE Christophe

CIMINO Pierre

COLAS France

COMBLEN Julie

CONVERS Philippe

CORMET Christophe

CROSBY Lynne

CRUZ DE SOUSA Sergio Carlos

CUESTA MENENDEZ Raquel

CUNCHE Marie-Jose
CUTULLE Giovanni
CZEKALSKI Nicolas

D

DASSI Najat
DE BARTOLOMEO Francesca
DE BERNARDINIS Frederique
DE BRUIJN Richard
DE CLERMONT Marie-Agnes
DE KERLEAU Mireille
DEBIENNE Michel
DECOSTER Ann
DECOUX Jean-Noel
DEHOGNE Daniele
DELLA CHIESA Stephanie
DELLES Philippe
DELORME Sophie
DERVAL Sébastien
DEVILLET-MOUTON Sylviane
DEVRIENDT Sebastien
DILIBERTO Emile
DILLION Philippe
DISCOURS Jerome
DJOUDER Faroudja
DORLEAC Laurent
DORRER Christophe
DUNNE Clara
DUPREY Nicolas
DUYCKAERTS Joel

E

EL AMRANI Hanane
EL DEGHIDY Maud
ERRIQUEZ Celia
ESQUIRE Aude
EULER Lucien
EVAN Sandra

F

FARESE Antoinette
FELTESSE Michel
FINDEISEN Heike
FOSSE Gilles
FRENAY Anne
FRENEIX Sylvain
FREYERMUTH Claude
FROMONT Guillaume
FURGAUT Didier

G

GANGLOFF Laetitia
GEIMER Sabrina
GELINEAU Loic
GEORGES Michel
GIBSON Gordon
GILLARD Philippe
GIMEL Franck

GIOVENI Sandrine
 GOMEZ Kathy
 GOUSENBOURGER Cindy
 GRANGE Guillaume
 GRAZIOSI Samanta
 GREBIL Sophie
 GROGNA Christophe
 GUALTIERI Yannick
 GUILLAUME Françoise
 GUILLEM Gerard
 H
 HAUTUS Roann
 HERFELD Yveline
 HERMAN Stephanie
 HERNALSTEEN Pascal
 HILAIRE Corinne
 HIRTZ Karin
 HISSETTE Vincent
 HMANI Fatna
 HOARE Andrew-Gurney
 HURTARD Arnaud
 I
 IMOBERDORF Beat
 J
 JACQUEMIN Jean-Luc
 JACQUET Cedric
 JACQUET Sandra
 JANKOWSKA Barbara
 JEANMOYE Françoise
 JOB Samantha
 K
 KARNATH Chantai
 KEMPENEER Bruno
 KLEHR Frederic
 KLETHI Alexandre
 KNOLL Marie
 KRAEMER Tom
 KULLMANN Jochen
 KURTZ-ENJOLRAS Eve
 L
 LACHAIZE Elisabeth
 LAEMLE Jean-Sebastien
 LALLEMAND Charles-Jean
 LAMBINET Sophie
 LANDSHEERE Gregory
 LAPLANE Stephanie
 LAUER Jerome
 LAVALL-DELLES Marjorie
 LAZZARI Brigitte
 LECLERCQ Sandrine
 LECLERE Sandrine
 LECOMTE Serge
 LEFEVRE Marie-France
 LEJOUR Christine

LEMOINE Laure

LIPPIS Gerald

LODEWIJCKX Monique

LODOMEZ Pascal

LOISEAU Anne-Catherine

LONGREE Jose-Benjamin

LORENTI Alessia

LOUIS Andre

LUPFER Celine

LUX Romain

M

MACHUROT Pascale

MAJCHRZAK Laurent

MALANIAK Regis

MARC Vincent

MARCHAL Adolphe

MARCHAND Stephanie

MARCOTTE Arnaud

MARION François

MARQUES Luis

MARTIN Isabelle

MASALA Celine

MASSON Jerome

MAYER Cynthia

MENDES Dominique

MENICHETTI Raoul

MERCIER Virginie

MERIDJA Mohand

MERUCCI Andrea

MICHAUX Claude

MINNE Sebastien

MONDAUD Sebastien

MULABA Tynah

MURPHY Daire

N

NAVA Marie-Lucie

NAVEROS Xenia

NEFONTAINE Tamara

NICOLAS Lucie

NORMAND Gilles

NSANZIMANA Sylvie

O

OGER Pierre

P

PALMIERI Daniel

PEIFFER Guy

PELISSIER Claire

PENNY Christopher

PETRICOLAS Marie-Christine

PINTO Manuelle

PIRET Cindy

PIRIS Carlos

PISCAGLIA Mara

PORTE Isabelle

- PRIGENT Cyrille
- PROTIN Christophe
- Q
- QUEDEC Cedric
- QUINET Eric
- R
- RAMOS Carine
- RATES Sylvie
- REISER Emmanuel
- RENAULT Romuald
- REPELIN Patrick
- RICHARD Laurence
- RICHERT Caroline
- RINIE Jean-Marie
- RIVET David
- ROELANDT Joel
- ROUARCH Viviane
- RUAR Marielle
- S
- SAIER Yannick
- SANCHEZ Marta
- SANGLIER Valerie
- SANTUCCI Stephanie
- SCHMIT Elise-Marie
- SCHNEIDER Christine
- SCHNEIDER Emmanuelle
- SCHNEIDER Guillaume
- SCHOEPP Herve
- SCHUNKE Herve
- SCHWARZ Michel
- SEBAN Laurence
- SEBASTIANI Davide
- SERVAIS Alain
- SERVAIS Jean-Marc
- SIEGLE Gudrun
- SIMIC David
- SIU CHIRINOS Luz
- SOISSON Joseph
- SOMBREFFE Stephane
- SOULTIS Michel
- SPAILIER Laurent
- SPEYBROUCK Bart
- STAUDT Pascal
- STORME Olivier
- T
- TEIXEIRA MACEDO Luis Filipe
- THIRIAT Regine
- THOBOIS Anne
- TISSERAND Arnaud
- TRINIANE Yves
- TRINQUET Eric
- U
- ULLMANN Marine
- V

VAIRELLES Stephanie
 VALANCE Stephanie
 VALENTINI Jean-Pierre
 VAN HAESBROECK Sophie
 VAN KELST Alfons
 VAROQUI Jerome
 VATRIQUANT Olivier
 VAUDEMONT Christelle
 VAZQUEZ Ana
 VELASCO Patrick
 VENTER Dominique
 VERDIN Alexandre
 VERGNOL Laetitia
 VERMEULEN Valerie
 VERSET Aurore
 VITALI Danilo
 VOGEL Jacky
 W
 WADELEUX Olivier
 WALSH Paddy
 WEBER Marc
 WEBER Severine
 WEHRUNG Sophie
 WEYLAND Serge
 WEYNAND Pascal
 WIKIERA Celine
 WIO Nathalie
 WYARD Christophe
 Z
 ZABALA-ALGARRA Sandra
 ZUCCARO Gaelle

Référence de publication: 2009041799/1024/467.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC08082. - Reçu 86,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Anne 2006 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 114.669.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société ANNE 2006 S.A. qui s'est tenue à Luxembourg le 12 janvier 2009

Septième résolution

L'assemblée générale décide de remplacer le commissaire aux comptes Monsieur Achille Severgnini par Monsieur Julien Nicaud, né le 4 juin 1981 à Metz, et résident professionnellement au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Pour copie conforme

Pour le conseil d'administration

Marco Sterzi / Xavier Mangiullo

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009041635/9125/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC03148. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2009.

Klepierre Meteores, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 89.973.

—
Extrait des résolutions de l'actionnaire unique du 9 février 2009

Résolutions:

L'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1- Acceptation de la démission de Monsieur Michel Clair de son poste d'administrateur et de Président de Conseil d'administration en date du 6.02.09

2- Nomination de Monsieur Laurent Morel au poste d'administrateur et de Président de Conseil d'administration demeurant professionnellement 21, avenue Kléber F-75116 Paris,

Pour extrait

FIDUPAR

Signatures

Référence de publication: 2009041685/1172/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC02034. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2009.

Financière des Hauts Plateaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 145.407.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "TAXIOMA s. à r.l.", ayant son siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 128.542,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/ Aubange (Belgique), en vertu d'une procuration donnée le 16 mars 2009.

La prédite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, a requis le notaire soussigné de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "FINANCIERE DES HAUTS PLATEAUX S.A.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Strassen.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000,-), représenté par cent (100) actions sans valeur nominale.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Strassen, tel qu'indiqué dans la convocation, le deuxième mardi du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 18, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2009 et par dérogation à l'article 15, la première assemblée annuelle se tiendra en 2010.

Souscription - Libération

Toutes les actions ont été souscrites par la société à responsabilité limitée "TAXIOMA s. à r.l.", préqualifiée.

Ces actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (€ 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille six cents euros (€ 1.600,-).

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1) L'actionnaire unique décide de nommer un administrateur unique, à savoir:

La société à responsabilité limitée "TAXIOMA s.à r.l.", ayant son siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 128.542.

Madame Ingrid HOOLANTS, administrateur de sociétés, née à Vilvorde (Belgique), le 28 novembre 1968, demeurant profession-nellement à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains est désignée représentante permanente de la société "TAXIOMA s. à r.l." préqualifiée.

2) L'actionnaire unique décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

La société à responsabilité limitée "A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée", ayant son siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 127.330.

3) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

4) Le siège de la société est fixé à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 23 mars 2009. Relation: CAP/2009/899. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 26 mars 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009041816/236/167.

(090047914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Siltarc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 104.778.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 mars 2009.

Blanche MOUTRIER

Notaire

Référence de publication: 2009041744/272/12.

(090047283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2009.

Yennora S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R.C.S. Luxembourg B 70.759.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009041743/1268/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2009, réf. LSO-DC07573. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

EURO-MATériaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7240 Bereldange, 87, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 30.051.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 24 mars 2009.

Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2009041742/239/12.

(090047264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2009.

Geres Investment IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 135.666.

Suite une résolution en date du 17 février 2009, l'associé unique de la société 'GERES Investment IV S.à r.l.' a pris les résolutions suivantes:

- Approbation de la démission de Joseph El Gammal comme gérant de la société avec effet au 31 mars 2009;
- Élection de deux nouveaux gérants pour une période illimitée avec effet au 31 mars 2009:
 - * Gary Janaway, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg
 - * Paul Farmer, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg

Luxembourg, le 23 mars 2009.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.
Signature

Référence de publication: 2009041684/801/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07424. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2009.

Yennora S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R.C.S. Luxembourg B 70.759.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009041740/1268/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2009, réf. LSO-DC07572. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Bismuth S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 83.773.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009041738/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC07982. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Macquarie International Investments Holdings L.P. & Cies S.E.N.C., Société en nom collectif.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 142.903.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 26 mars 2009.

Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2009041741/239/12.

(090047262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2009.

GERES Investment S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 118.472.

Suite une résolution en date du 17 février 2009, l'associé unique de la société 'GERES Investment S.à r.l.' a pris les résolutions suivantes:

- Approbation de la démission de Joseph El Gammal comme gérant de la société avec effet au 31 mars 2009;
- Élection de deux nouveaux gérants pour une période illimitée avec effet au 31 mars 2009:
- * Gary Janaway, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg
- * Paul Farmer, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg

Luxembourg, le 23 mars 2009.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.
Signature

Référence de publication: 2009041683/801/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07422. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2009.

SELF France S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 106.385.

Suite une résolution en date du 17 février 2009, l'associé unique de la société 'SELF France S.à r.l.' a pris les résolutions suivantes:

- Approbation de la démission de Joseph El Gammal comme gérant de la société avec effet au 31 mars 2009;
- Élection de deux nouveaux gérants pour une période illimitée avec effet au 31 mars 2009:
- * Gary Janaway, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg
- * Paul Farmer, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg

Luxembourg, le 23 mars 2009.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2009041682/801/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07421. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2009.

Global Tobacco Corporation SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3-5, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 124.447.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rombach, le 27 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009041876/1067/12.

Enregistré à Diekirch, le 20 mars 2009, réf. DSO-DC00163. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090047289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2009.

Le Mas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 18, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 93.245.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rombach, le 27 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009041878/1067/12.

Enregistré à Diekirch, le 20 mars 2009, réf. DSO-DC00159. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090047296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2009.

Master Food S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 89.464.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009041861/1457/12.

Enregistré à Diekirch, le 27 mars 2009, réf. DSO-DC00267. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090047741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2009.

**INGLENOOK Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Master Food S.à r.l.).**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 89.464.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009041862/1457/13.

Enregistré à Diekirch, le 27 mars 2009, réf. DSO-DC00268. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090047745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2009.

Ballooning 50° Nord s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9455 Fohren, 5, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 109.124.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY

53, avenue J.F. Kennedy

L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2009041866/832/16.

Enregistré à Diekirch, le 23 mars 2009, réf. DSO-DC00196. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(090047308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2009.

Telewatch International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 63.415.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 03 mars 2009 que:

1. Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Jean-Jacques Cessiecq, administrateur de sociétés, né le 27/06/48 à Saint-Etienne (France), demeurant au 7, rue d'Argenteuil à F-75001 Paris, France;

- Madame Marie Vigier-Cessiecq, administrateur de sociétés, née le 21/03/1951 à Montbrison (France), demeurant au 7, rue d'Argenteuil à F-75001 Paris, France;

- M. Alexandre CESSIECQ, administrateur de sociétés, né le 02/08/1977 à Nice, demeurant Traverse des Oliviers à F-13590 Meyreuil.

2. A été réélue au poste de commissaire aux comptes:

- Montbrun Révision Sarl, immatriculée au RCS sous le N° 67.501, sise «Le Dôme», Espace Pétrusse, 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2015.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2009041687/677/25.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06991. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090047494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2009.

CDCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 116.036.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009041737/242/12.

(090047240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2009.

**Groupe L.C.I. S.A., Société Anonyme,
(anc. Groba).**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 38.819.

L'an deux mille neuf, le trois février.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme GROBA, avec siège social à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare, a été constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner notaire de résidence à Bettembourg en date du 5 décembre 1991 publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 210 du 19 mai 1992, modifiée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner notaire de résidence à Bettembourg en date du 17 août 1993, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 512 du 27 octobre 1993, modifiée suivant acte reçu par Maître Paul Decker notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 5 juillet 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1420 du 1^{er} octobre 2002.

Elle est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 38.819.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit à l'unanimité comme scrutateur Monsieur Jérôme GUEZ, licencié en droit, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que tous les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par tous les actionnaires présents, tous les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau ainsi que par le soussigné notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants, pour être soumises avec le présent acte à la formalité de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social est présent ou représenté à cette assemblée, que les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment et valablement réunis, qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, et qu'ils renoncent à toutes formalités de convocation préalable.

III.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est partant régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est libellé comme suit:

Ordre du jour:

- 1) Nouvelle répartition des actions de la société.
- 2) Changement de la dénomination sociale.
- 3) Changement de l'objet social.
- 4) Révocation des trois administrateurs.
- 5) Nomination de trois nouveaux administrateurs.
- 6) Révocation du commissaire aux comptes et nomination subséquente d'un nouveau commissaire aux comptes.
- 7) Constatation de la conversion du capital.

Après délibération et approbation de ce qui précède, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée constate qu'à la suite d'une cession d'actions sous seing privé intervenue le 17 décembre 2006, la répartition des mille (1.000) actions de la société est la suivante:

1.- Madame Noëlle CIAVALDINI, employée privée, demeurant 32, boulevard des Cigales, F-13600 La Ciotat, cent actions.

2.- Monsieur Pascal MORELLE; employé privé, demeurant 32, boulevard des Cigales, F-13600 La Ciotat, neuf cents actions.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la société en "Groupe L.C.I. S.A.", d'abandonner la dénomination commerciale Foncière POTENDE et de modifier en conséquence l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "Groupe L.C.I. S.A."."

Troisième résolution

L'Assemblée décide de changer l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet social la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes les entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et exercer enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

En général, la société peut, sans limitation, faire toutes opérations et effectuer toutes transactions commerciales, industrielles ou financières, tant mobilières qu'immobilières, se rattachant à son objet social, ou qui sont de nature à favoriser ou faciliter la réalisation ou l'extension de l'objet social.

La société pourra également exercer une activité de régie publicitaire et de développement de logiciels"

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de révoquer la société SOJEPAR SA et Monsieur André GUILLOTON de leur poste d'administrateurs de la société et Monsieur Jérôme GUEZ de son poste d'administrateur et d'administrateur délégué de la société.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de nommer en remplacement des administrateurs ci-avant révoqués comme nouveaux administrateurs de la société:

- Monsieur Pascal MORELLE, employé privé, né le 08.09.1966 à F92 RUEIL-MALMAISON, demeurant 32, boulevard des Cigales à F-13600 La Ciotat

- Madame Noëlle CIAVALDINI, employée privée, née le 22.12.1970 à F 13 La Ciotat, demeurant 32, boulevard des Cigales à F-13600 La Ciotat

- Monsieur Michel LAGOZNY, employé privé, né le 28.01.1961 à F54 BRIEY, demeurant 20, rue du Général Leclerc F-54240 JOEUF

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.

Sixième résolution

L'Assemblée générale décide de révoquer la société "SOJOA S.A.", de son poste de commissaire aux comptes et de nommer en son remplacement Monsieur Arnaud GUILLOTON, employé privé, né le 04.07.1974 à F78 Chevreuse et demeurant 5, rue du Fort Wedell, L-2718 Luxembourg, comme nouveau commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes ainsi nommé expirera lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.

Septième résolution

L'Assemblée constate que suite à la conversion du capital social en euros en date du 13 décembre 2005, l'article cinq, alinéa premier, des statuts a désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. al. 1^{er}.** Le capital social est fixé à trente et un mille euro (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions de valeur nominale de trente et un euro (31,- €) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Réunion du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration présents ou représentés, délibérant valablement, décident de déléguer les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Monsieur Pascal MORELLE, préqualifié.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. UHL, H. JANSSEN, J. GUEZ, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 6 février 2009. Relation: LAC/2009/4607. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009041820/211/107.

(090048129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Beaufort Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 145.413.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Khagagni Bashirov, dirigeant de sociétés, demeurant au n° 6, rue de la Montée, L-3321 Berchem, ici représenté par Mlle Souade Boutharouite, employée privée, avec adresse professionnelle établie à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 16 mars 2009.

La prédite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "Beaufort Investissements S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est indéterminée.

Art. 2. La société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect. Elle pourra acquérir, développer, recevoir et donner en licence des brevets, marques et autres droits de propriété industrielle.

La société pourra procéder à la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

En général, la société pourra effectuer toutes autres transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement et indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000.-) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Le capital autorisé de la Société est établi à trois cent dix mille euros (EUR 310.000.-), divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une ou plusieurs fois, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une Assemblée Générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte de constitution du 19 mars 2009 au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le Conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réservée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période cinq ans.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le dernier jeudi du mois de mars à 15.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2010.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les cent parts sociales ont été souscrites comme suit:

Monsieur Khagani Bashirov, prédésigné, cent actions 100

Toutes les actions ont été libérées entièrement par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- a) Monsieur Khagani Bashirov, dirigeant de sociétés, né le 7 janvier 1961 à Kirovabad (Azerbaïdjan), demeurant au no. 6, rue de la Montée, L-3321 Berchem;
- b) Monsieur Philippe Dauvergne, dirigeant de sociétés, né le 20 mai 1972 à Fontenay-aux-Roses (F), demeurant au n° 19, rue Jean-François Gangler, L-1613 Luxembourg;
- c) Monsieur Emin Kasimov, dirigeant de sociétés, né le 15 août 1971 à Bakou en Azerbaïdjan, demeurant au no. 11 apt. 135, rue Ostrovityanova, 117 437 Moscou, Russie.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société Eurocomptes S.A., R.C.S. Luxembourg B 37.263, avec siège à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Boutharouite et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 mars 2009. Relation: LAC/2009/11040. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009041824/5770/160.

(090047984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Peinture Putz SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9217 Diekirch, 4, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 99.454.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY

53, avenue J.F. Kennedy

L-9053, ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2009041868/832/16.

Enregistré à Diekirch, le 23 mars 2009, réf. DSO-DC00193. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090047314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2009.

L Private Equity, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 145.418.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the nineteenth of March.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Escorial Development, a public limited liability company (société anonyme), established and organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 24-28, rue Goethe, L-1637 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 55.906 (hereinafter Escorial Development), here represented by Maren Stadler, Rechtsanwältin, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 10 March 2009; and

2. Ufilug S.A., a public limited liability company (société anonyme), established and organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 143.632 (hereinafter Ufilug) here represented by Maren Stadler, Rechtsanwältin, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 11 March 2009;

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a limited liability company (société anonyme), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a public limited liability company (société anonyme) under the name "L Private Equity" (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors of the Company. Where the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the director(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the management and administration of L Private Equity S.C.A SICAR, a corporate partnership limited by shares under the form of an investment company in risk capital (société en commandite par actions sous forme de société d'investissement en capital à risque).

3.2. The Company may also undertake any activities relating to the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.3. The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) consisting of thirty-one thousand (31,000) shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.3. Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the shareholders' register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

6.4. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.5. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.6. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of directors.

7.1. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

7.2. The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors (subject to article 7.1 above), their remuneration and the term of their office. In the event a director is elected without any indication on the terms of his mandate, he shall be deemed to be elected for six years from the date of his election. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

7.3. If a legal entity is appointed as director of the Company, this entity must designate a permanent representative who shall represent such legal entity in its duties as a director of the Company. Should the permanent representative be unable to perform his duties for whatever reason (including without limitation, removal, resignation, dismissal, death), the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

7.4. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of the shareholders of the Company which shall proceed to the definitive appointment.

Art. 8. Powers of the board of directors.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the board of directors which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the board of directors, or in accordance with article 10.1 of the Articles.

8.3. The board of directors of the Company is authorised to delegate the day-to-day management of the Company and the power to represent the Company in respect thereto to one or more directors, officers, or other agents who may but are not required to be shareholders, acting individually or jointly. If one or several directors of the Company has/have been empowered to represent the Company with respect to the day-to-day management of the Company, the board of directors must report to the annual general meeting any salary, remuneration and/or other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

8.4. The board of directors of the Company may create and establish any committee to provide it with knowledge, insight and recommendations in connection with the performance of the corporate object of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of directors of the Company must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

9.2. The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

9.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

9.4. No such written notice is required if all members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

9.5. Any director may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another director as his proxy. A director may also appoint another director as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.6. The board of directors can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of directors are validly taken by a majority of the votes cast. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote. The resolutions of the board of directors will be recorded in minutes signed by all the directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

9.7. In the event that any director of the Company may have any conflicting interest in any decision to be made by the board of directors, such director shall make known to the board of directors of the Company such conflicting interest and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The relevant director shall not consider or vote upon any such matter, and such matter, and such director's interest therein, shall be reported to the

next following general meeting of the shareholders of the Company. If the Company has only one shareholder, a statement of the conflicting interest must be recorded in minutes.

9.8. The provisions of article 9.7 of these Articles do not apply when the decisions of the board of directors relate to the day-to-day operations of the Company and are at arm's length terms.

9.9. No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company has an interest in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

Art. 10. Representation.

10.1. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two directors of the Company.

10.2. The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 8.2, 8.3. and 8.4. of these Articles and within the limits of such power.

Art. 11. Liability of the directors.

11.1. The directors assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2. To the extent permissible under Luxembourg law, the directors and other officers of the Company (including, for the avoidance of any doubt, the permanent representative of any legal entity appointed as director of the Company) as well as those persons to whom such signatory powers have been validly delegated in accordance with articles 8.2, 8.3. and 8.4. of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been directors, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3. To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a director shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other directors, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or willful default.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The general meeting of shareholders properly constituted represents the entire body of shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company within the limits of the Law.

12.2. Without prejudice to article 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

12.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

12.4. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes.

Art. 13. Notices, quorum, majority and voting proceedings.

13.1. The notice periods and proceedings as well as the discussion proceedings provided by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

13.2. Meetings of the shareholders of the Company shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.3. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.4. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.5. Each shareholder may also participate in any meeting of the shareholders of the Company by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

13.6. Each shareholder may also vote by way of voting forms provided by the Company. These voting forms contain the date and place of the meeting, the agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each proposed resolution, three boxes allowing the shareholders to vote in favour, against or abstain from voting on the proposed resolution. The voting forms must be sent by the shareholders by mail, telegram, telex, facsimile or e-mail to the registered office of the Company. The Company will only accept the voting forms which are received prior to the time of the meeting specified in the convening notice. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention shall be void.

13.7. Except as otherwise required by Law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be adopted by a simple majority of those present or represented and voting, regardless of the proportion of the share capital represented at such meeting.

13.8. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one-half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If this quorum is not reached, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast.

13.9. The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 14. Accounting Year and annual general meeting.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of directors must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, directors, and auditor(s) of the Company.

14.3. The board of directors of the Company shall, one month before the annual general meeting of shareholders, deliver documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditor(s) of the Company who must prepare a report setting forth his/their proposals.

14.4. The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the thirtieth day of April at 5:00 p.m.. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Art. 15. Statutory/External auditor.

15.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) or, as the case may be, by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises). The statutory/external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2. The statutory/external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2. The general meeting of shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

16.3. Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the board of directors, in accordance with the decision of the general meeting of shareholders. The dividends may be paid in United States dollars (USD) or any other currency selected by the board of directors of the Company.

16.4. The board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - liquidation.

17.1. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

- (1) The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31st, 2009.
- (2) The first annual general meeting shall be held in Luxembourg, on April 30, 2010, at 5.00 p.m.

Subscription - Payment

The Articles of Association having thus been established, the above-named parties have subscribed to the thirty-one thousand (31,000) shares as follows:

- Escorial Development: 15,810 shares; and
- Ufilug S.A.: 15,190 shares.

The shares have been fully paid in by a contribution in cash, so that a paid share capital amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euros (EUR 1,500.-).

Extraordinary general meeting of shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as directors of the Company for a term which will expire on the annual general meeting of 2014:

- Nicolas Brunel, Investment Manager, born in Sainte-Colombe, France, on October 2nd, 1977, with professional address at 22, avenue Montaigne, F-75008 Paris;
- Patrice Pfistner, Company Director, born in Caen, France, on September 9th, 1958, with professional address at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg; and
- Bernard Kuhn, Head of Legal, born in Rabat, Morocco, on December 5, 1953, with professional address at 22, avenue Montaigne, F-75008 Paris.

2. Ernst & Young, société anonyme, a public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 47.771 is appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company for a term which will expire on the annual general meeting of 2014.

3. The registered office of the Company is set at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le dix-neuf mars.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Escorial Development, une société anonyme, établie et organisée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 24-28, rue Goethe, L-1637 Luxembourg et immatriculé au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 55.906 (ci-après Escorial Development), représentée par Maren Stadler, Rechtsanwältin, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 mars à Luxembourg; et

2. Ufilug S.A., une société anonyme, établie et organisée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et immatriculé au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.632 (ci-après Ufilug), représentée par Maren Stadler, Rechtsanwältin, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 mars à Luxembourg.

Lesdites procurations après signature "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société anonyme sous la dénomination "L Private Equity" (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège Social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par décision du conseil d'administration de la Société. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des actionnaires adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil d'administration de la Société. Lorsque le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion de l'(des) administrateur(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la gestion et l'administration de L Private Equity S.C.A SICAR, une société en commandite par actions sous forme de société d'investissement en capital à risque.

3.2. La Société peut également entreprendre toutes les activités en relation avec la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tous ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société pourra accomplir toutes opérations et transactions qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est établie pour une période indéterminée.
- 4.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution des actionnaires de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 4.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital social - Actions**Art. 5. Capital social.**

- 5.1. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et un mille (31.000) actions sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

- 6.1. Les actions sont et resteront nominatives.
- 6.2. Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et il peut être consulté par chaque actionnaire qui le désire.
- 6.3. Les actions seront transférées par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des actionnaires de la Société, qui sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires respectifs. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de transfert qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de transfert.
- 6.4. Chaque action donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société en proportion directe avec le nombre d'actions existantes.
- 6.5. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- 6.6. La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

III. Gestion - Représentation**Art. 7. Conseil d'administration.**

- 7.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Ils seront élus pour une durée ne pouvant excéder six ans et seront rééligibles.
- 7.2. Les administrateurs seront élus par les actionnaires en assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs (sous réserve de l'article 7.1 ci-dessus), leur rémunération et la durée de leur mandat. Au cas où un administrateur est nommé sans indication de la durée de son mandat, il sera considéré comme étant nommé pour une période de six ans à compter de la date de son élection. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.
- 7.3. Si une entité juridique est nommée administrateur de la Société, cette entité doit désigner un représentant permanent qui la représentera dans ses fonctions d'administrateur de la Société. Si le représentant permanent est incapable d'assumer ses fonctions quelle qu'en soit la raison (en ce compris, sans limitation, révocation, démission, mort), l'entité juridique doit immédiatement nommer un autre représentant permanent.
- 7.4. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui procédera à la nomination définitive.

Art. 8. Pouvoirs du conseil d'administration.

- 8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts aux actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration de la Société qui aura tous pouvoirs pour accomplir tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.
- 8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, actionnaires ou non, par le conseil d'administration ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.
- 8.3. Le conseil d'administration de la Société peut déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, fondés de pouvoir ou autres agents, qui peuvent être mais ne sont pas obligatoirement actionnaires, agissant individuellement ou conjointement. Si un ou plusieurs administrateurs de la Société a/ont été habilité(s) à représenter la Société dans le cadre de la gestion journalière de la Société, le conseil d'administration devra rapporter à l'assemblée générale annuelle tout salaire, rémunération et/ou autres avantages accordés à cet(ces) administrateur(s) au cours de l'exercice social en question.
- 8.4. Le conseil d'administration peut créer et établir tout comité en vue de lui apporter des connaissances, des idées et des recommandations en relation avec l'accomplissement de l'objet social de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil d'administration de la Société doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

9.2. Le conseil d'administration de la Société se réunira sur convocation du président du conseil d'administration de la Société ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation qui sera au Luxembourg.

9.3. Il sera donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration de la Société au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.

9.4. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir parfaite connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du conseil d'administration de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions tenues à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du conseil d'administration de la Société.

9.5. Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration en nommant par écrit, soit en original ou par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut également nommer un autre administrateur comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.6. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil d'administration ne sont valablement prises qu'à la majorité des voix exprimées. Au cas où, à une réunion, il y a égalité du nombre de voix pour et contre une résolution, le vote du président sera prépondérant. Les résolutions du conseil d'administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

9.7. Au cas où un administrateur de la Société avait un intérêt contraire relativement à une décision que le conseil d'administration doit prendre, cet administrateur doit faire connaître au conseil d'administration de la Société son conflit d'intérêt et faire inscrire cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. L'administrateur concerné ne délibérera pas et ne votera pas sur l'affaire en question, et cette question ainsi que le conflit d'intérêt dudit administrateur seront rapportés à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société. Si la Société a un actionnaire unique, une déclaration du conflit d'intérêt sera inscrite dans le procès-verbal.

9.8. Les dispositions de l'article 9.7 des présents Statuts ne s'appliquent pas quand les décisions du conseil d'administration concernent des opérations courantes de la Société et sont conclues dans des conditions normales.

9.9. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou personne ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société ont un intérêt dans cette transaction, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou personne.

Art. 10. Représentation.

10.1. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs de la Société.

10.2. La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément aux articles 8.2. et 8.3. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Responsabilité des administrateurs.

11.1. Les administrateurs ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les administrateurs et autres fondés de pouvoir de la Société (en ce compris, pour écarter le moindre doute, le représentant permanent de toute entité juridique nommée administrateur de la Société), ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2. et 8.3. des présents Statuts, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé d'administrateurs, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un administrateur ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres administrateurs, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre

perte, dommage ou préjudice quel qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de leur mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

IV. Assemblées générales des actionnaires

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à toutes les opérations de la Société dans les limites de la Loi.

12.2. Sans préjudice de l'article 12.4 des présents Statuts, les résolutions des actionnaires sont adoptées en assemblées générales.

12.3. Chaque actionnaire a un droit de vote proportionnel à son actionnariat. Chaque action donne droit à un vote.

12.4. L'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'actionnaire unique sont consignées en procès-verbaux.

Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

13.1. Les délais et formalités de convocation ainsi que les règles de tenue des assemblées générales prévus par la Loi gouverneront la convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société sauf stipulations contraires par les présents Statuts

13.2. Les assemblées des actionnaires de la Société seront tenues au Grand-Duché de Luxembourg aux lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.3. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.4. Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire (actionnaire ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.5. Chaque actionnaire peut également participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette assemblée.

13.6. Chaque actionnaire peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux actionnaires de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les actionnaires par courrier, télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.

13.7. Sauf si la Loi ou les présents Statuts l'exigent autrement, les résolutions à une assemblée des actionnaires de la Société dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants sans tenir compte de la proportion du capital social représenté à cette assemblée.

13.8. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée pour modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le journal officiel du Luxembourg, le Mémorial, et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

13.9. La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements de ses actionnaires ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et propriétaires d'obligations.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Supervision

Art. 14. Exercice social et assemblée générale annuelle.

14.1. L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil d'administration dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, administrateurs et auditeur(s) de la Société.

14.3. Le conseil d'administration de la Société devra, un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, fournir les pièces justificatives et un rapport sur les opérations de la Société au(x) commissaire(s) aux comptes de la Société qui devra préparer un rapport exposant ses/leurs propositions.

14.4. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le trentième jour du mois d'avril à 17.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

Art. 15. Commissaire aux comptes / Réviseur d'entreprises.

15.1. Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, le cas échéant, par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises. Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises sera(ont) élu(s) pour une durée maximum de six ans et seront rééligibles.

15.2. Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises sera(ont) nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

16.2. L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde du bénéfice net annuel et décidera de payer des dividendes aux moments qu'elle jugera opportuns au regard des objectifs et de la politique de la Société.

16.3. Les dividendes devront être payés aux lieu et place déterminés par le conseil d'administration conformément à la décision de l'assemblée générale des actionnaires. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par le conseil d'administration de la Société.

16.4. Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou de plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommés par une résolution de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la résolution des actionnaires ou la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions que chaque actionnaire détient dans la Société.

Disposition générale

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les actionnaires de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

(1) Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2009.

(2) La première assemblée générale sera tenue au Luxembourg le 30 avril 2010 à 17.00 heures.

Souscription et libération

Les Statuts ayant été établis, les parties susmentionnées ont souscrit les trente et un mille (31.000) actions comme suit:

- Escorial Development:	15.810 actions; et
- Ufilug S.A.:	15.190 actions.

Les actions ont été entièrement libérées par apport en numéraire, de sorte qu'un capital social libéré s'élevant à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est maintenant à la libre disposition de la Société, preuve a été donnée au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges de toute sorte, qui incombent à la Société du fait de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaires des actionnaires

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société pour une durée qui expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2014:

- Nicolas Brunel, Investment Manager, né à Sainte-Colombe, France le 2 octobre 1977, dont l'adresse professionnelle est au 22, avenue Montaigne, F-75008 Paris;

- Patrice Pfistner, Directeur de Sociétés, né à Caen, France le 9 septembre 1958, dont l'adresse professionnelle est au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg; et

- Bernard Kuhn, Directeur Juridique, né à Rabat, Maroc le 5 décembre 1953, dont l'adresse professionnelle est au 22, avenue Montaigne, F-75008 Paris.

2. Ernst & Young, une société anonyme ayant son siège social à 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, enregistrée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 47.771 est nommé commissaire aux comptes de la Société pour une durée qui expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2014.

3. Le siège social de la Société est établi au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Stadler et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 mars 2009. Relation: LAC/2009/11041. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009041835/5770/614.

(090048095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Saar IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 122.097.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 18 mars 2009

1. La démission de M. Charles MEYER, expert-comptable, en tant que gérant de catégorie B de la Société a été acceptée en date du 31 janvier 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SAAR IV S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009041711/6341/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2009, réf. LSO-DC07727. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2009.

Zulu III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 131.311.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 18 mars 2009

1. La démission de M. Charles MEYER, expert-comptable, en tant que gérant de catégorie B de la Société a été acceptée en date du 31 janvier 2009.

2. La démission de M. Alain HEINZ, expert-comptable, en tant que gérant de catégorie B de la Société a été acceptée en date du 31 janvier 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ZULU III S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009041712/6341/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2009, réf. LSO-DC07726. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2009.

SIFC Development Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: KRW 40.000.000,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Zone Industrielle Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 110.942.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009041730/242/13.

(090047204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2009.

PRC Impex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8094 Bertrange, 61, rue de Strassen.
R.C.S. Luxembourg B 125.224.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 16 mars 2009

L'associé unique prend acte de la démission du gérant unique à savoir Madame Nancy Vio, résidant à B-4670 Belgny, rue de l'Institut 72, Belgique et décide de nommer aux fonctions de gérant unique pour une durée indéterminée Mr. Philippe Capocci, résidant à B-4670 Blegny, rue de l'Institut 72, Belgique.

Référence de publication: 2009041639/8053/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06963. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2009.

Land Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8081 Bertrange, 93, rue de Mamer.
R.C.S. Luxembourg B 86.792.

—
Le bilan de la société au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009041873/831/14.

Enregistré à Diekirch, le 19 mars 2009, réf. DSO-DC00149. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090047464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2009.

ELECTRICITE Carlo BACK SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9451 Bettel, 26, Veinerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 97.425.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY

53, avenue J.F. Kennedy

L-9053, ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2009041871/832/16.

Enregistré à Diekirch, le 23 mars 2009, réf. DSO-DC00204. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090047322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2009.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS et Associés SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 53, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 98.553.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY

53, avenue J.F. Kennedy

L-9053, ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2009041870/832/16.

Enregistré à Diekirch, le 23 mars 2009, réf. DSO-DC00198. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090047321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2009.

APIA Real Estate S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.568.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 123.826.

Extrait de la résolution prise par les associés de la société en date du 24 mars 2009

Résolution unique

Les associés acceptent la démission de Primer Grupo Proyectos Inmobiliarios S.L. de leur poste de gérant de Catégorie A de la société avec effet au 24 mars 2009.

Les associés nomment Avanco S.A de Gestion Inmobiliara, avec siège social au Plaza de Los Tilos, No.2, E-31010 Baranain (Navarra), Espagne, enregistrée avec le Registro Mercantil de Navarra, sous le numéro A-31007743, au poste de gérant de Catégorie A de la société pour une durée illimitée avec effet au 24 mars 2009.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009041706/6341/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2009, réf. LSO-DC07717. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2009.

Menolly Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 122.732.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 4 mars 2009

Première résolution

L'Associé unique accepte la démission de Monsieur Alain HEINZ de son poste de gérant de classe B de la Société avec effet au 15 mars 2009.

Deuxième résolution

L'Associé Unique nomme Madame Marie-Catherine BRUNNER, née le 23 Septembre 1977 à Sarrebourg (France), résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg au poste de gérant de classe B de la société pour une durée illimitée avec effet au 15 mars 2009.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009041703/6341/21.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2009, réf. LSO-DC07713. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2009.

Esch Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 144.395.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 25 novembre 2008

Résolution:

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer Monsieur Jeans QUINTUS en tant que Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme
J. QUINTUS / J. WINANDY
Président / Administrateur

Référence de publication: 2009041686/1172/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06927. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2009.

Santander Asset Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 57.043.

—
Extrait de la résolution prise lors du conseil d'administration du 12 décembre 2008:

1. Démission de Monsieur Javier Viani DESPLATS-REDIER en tant qu'Administrateur.

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Monsieur Javier Viani DESPLATS-REDIER, résidant au 11, Esteban Palacios, 28043 Madrid, Espagne, de ses fonctions d'Administrateur avec effet au 12 décembre 2008.

2. Cooptation de Monsieur Jose Ignacio GELLA RODERO en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Javier Viani DESPLATS-REDIER

Conformément aux prescriptions de l'article 11 des Statuts coordonnés du 15 novembre 2005, le Conseil d'Administration décide de coopter Monsieur José Ignacio GELLA RODERO, résidant professionnellement Avenida de Cantabria, 28660 - Boadilla del Monte Madrid, Espagne, à la fonction d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Javier Viani DESPLATS-REDIER, avec effet au 12 décembre 2008, et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL Luxembourg S.A.

LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009041688/3451/23.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2009, réf. LSO-DC05064. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2009.

Zulu II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 131.300.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 18 mars 2009

1. La démission de M. Charles MEYER, expert-comptable, en tant que gérant de catégorie B de la Société a été acceptée en date du 31 janvier 2009.

2. La démission de M. Alain HEINZ, expert-comptable, en tant que gérant de catégorie B de la Société a été acceptée en date du 31 janvier 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ZULU II S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009041707/6341/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC07811. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2009.

Saar I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 121.838.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 18 mars 2009

1. La démission de M. Charles MEYER, expert-comptable, en tant que gérant de catégorie B de la Société a été acceptée en date du 31 janvier 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SAAR I S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009041708/6341/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC07807. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2009.

Saar II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 121.966.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 18 mars 2009

1. La démission de M. Charles MEYER, expert-comptable, en tant que gérant de catégorie B de la Société a été acceptée en date du 31 janvier 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SAAR II S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009041709/6341/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC07802. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2009.

Saar III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 121.967.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 18 mars 2009

1. La démission de M. Charles MEYER, expert-comptable, en tant que gérant de catégorie B de la Société a été acceptée en date du 31 janvier 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SAAR III S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009041710/6341/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC07795. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2009.

Corporate Support and Facilities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 140.986.

—
Par la présente, Madame Nadia UWIMANA démissionne de son poste d'administrateur au sein de la société CORPORATE SUPPORT AND FACILITES SA et ce avec effet immédiat, ayant son siège social 39, avenue Monterey L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg section B 140986.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Nadia UWIMANA.

Référence de publication: 2009041638/1102/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08554. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2009.

RELOG Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 132.481.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 18 mars 2009

1. La démission de M. Charles MEYER, expert-comptable, en tant que gérant de catégorie B de la Société a été acceptée en date du 31 janvier 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour RELOG Holding S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009041701/6341/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC07815. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2009.

Bismuth S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 83.773.

—
Le Bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009041736/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC07981. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

P.J.P.T. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 90.937.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31/03/2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009041857/7280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04630. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

IVG Logistics Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 105.222.

—
Constituée par-devant Me Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 24 décembre 2004, acte publié au Mémorial C n° 352 du 19 avril 2005.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/03/2009.

Pour IVG LOGISTICS HOLDING S.A.

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2009041745/1261/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2009, réf. LSO-DC07567. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

P.J.P.T. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 90.937.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31/03/2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009041897/7280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04639. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Land Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8081 Bertrange, 93, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 86.792.

—
Le bilan de la société au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009041874/831/14.

Enregistré à Diekirch, le 19 mars 2009, réf. DSO-DC00150. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090047466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2009.

Land Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8081 Bertrange, 93, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 86.792.

—
Le bilan de la société au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009041872/831/14.

Enregistré à Diekirch, le 19 mars 2009, réf. DSO-DC00148. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090047462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2009.

Pargon Benelux A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-7662 Medernach, 34, rue de Ermsdorf.

R.C.S. Luxembourg B 103.746.

—
Le bilan au 31/12/07 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009041896/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08639. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Dirbach Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 80.809.

Le Bilan au 31.12.2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24 mars 2009.

POUR COPIE CONFORME

Me KRONSHAGEN

Référence de publication: 2009041918/289/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC08027. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Thobe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 81.878.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31/03/2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009041899/7280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04650. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

BHF-BANK International, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 10.008.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2009.

BHF-BANK International

Signatures

Référence de publication: 2009041903/2454/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08409. - Reçu 80,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Pargon Benelux A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-7662 Medernach, 34, rue de Ermsdorf.

R.C.S. Luxembourg B 103.746.

Le bilan au 31/12/06 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009041905/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08650. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

P.J.P.T. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 90.937.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31/03/2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009041880/7280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04635. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Thobe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 81.878.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31/03/2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009041900/7280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04654. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

TP-Technics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8279 Holzem, 2A, Neiewee.

R.C.S. Luxembourg B 141.729.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2009.

Référence de publication: 2009041901/10093/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08680. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Hede Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 67.486.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un administrateur

Référence de publication: 2009042041/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC08036. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Luminance Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 136.556.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le douze mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Monsieur Erwan FLOCH, Ingénieur, né à Rillieux-La-Pape (France), le 05 janvier 1976, demeurant au 48-50, rue de Strasbourg, L-2560 Luxembourg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1.- Qu'il est l'associé unique de la société "LUMINANCE CONSULTING S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 46A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 17 janvier 2008, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 730 du 26 mars 2008, page 35033.

2.- Que les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis sa création.

3.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) et se trouve représenté par cinq cents (500) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune, toutes intégralement libérées;

4.- Qu'en tant qu'associé unique le comparant, Monsieur Erwan FLOCH déclare dissoudre ladite Société avec effet rétroactif au 28 février 2009.

5.- Que lui, en tant qu'associé unique et ainsi en sa qualité de détenteur unique des parts sociales de la Société déclare avoir reçu tous les actifs de la Société et qu'elle prendra en charge tout le passif de la Société qu'il soit occulte et inconnu à ce moment;

6.- Que partant la Société soit et est par le présent acte liquidée;

7.- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour; et

8.- Que les livres, documents et pièces relatifs à la Société resteront conservés durant cinq (5) ans à l'adresse suivante: 48-50, rue de Strasbourg, L-2560 Luxembourg.

9.- Que l'associé unique déclare prendre à sa charge tous les frais résultant du présent acte.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. FLOCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 mars 2009. Relation: EAC/2009/3072. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 MARS 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009042318/239/41.

(090048565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.
